

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mercredi 6 mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la mairie de CAILLY, sous la présidence de Monsieur Julien CORDIER, Maire,

**Étaient présents les membres :** MM. Julien CORDIER, Sylvain LAMBERT, Giovanni LEFORT, MMES Nadia PELTIER, Karine CARPENTIER, Marie LETELLIER, Ghislaine CARPENTIER,

**Étaient Absents excusés :** M. Ludovic SUZÉ (procuration à Mme Nadia PELTIER, 1<sup>ère</sup> adjointe), Thierry ARCHERAY (procuration à M. Julien CORDIER, Maire), M. Christophe CORDIER, M. Antoine BENARD, Mme Bénédicte AUBOIN, Mme Élodie ROULLAND.

### Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 7
- Votants : 9

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Karine CARPENTIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Séance ouverte à 20h30

*Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.*  
Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée :

### Objet : Approbation du procès-verbal du 14.12.2023

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver Le procès-verbal du conseil municipal précédent, à savoir celui du 14/12/2023.

Aucune remarque n'étant formulée ce procès-verbal est approuvé à majorité des membres présents.

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

Objet : Demandes de subventions pour les opérations suivantes :

<b>PROJET INVESTISSEMENTS 2024</b>					
<i>Nature des travaux // Opérations projetées</i>	<i>Montant des subventions sollicitées</i>	<i>Plan de financement prévisionnel</i>	<i>Montant prévisionnel des travaux</i>		
			TTC	HT	TVA
Remplacement porte principale de la mairie	DET R : 30% soit 2539,56 HT	Autofinancement : 5935,64 HT Subventions : 2539,56 HT	12 100,00 €	11 000,00 €	1 100,00 €
Aménagement terrain de jeux	DÉPARTEMENT : 30% soit 8331,78 HT	Autofinancement : 19440,82 HT Subventions : 8331,78 HT	35 400,00 €	29 500,00 €	5 900,00 €
Rénovation agence postale communale	DET R : 35% soit 6436,38 HT DÉPARTEMENT : 30% soit 5516,90 HT	Autofinancement : 6436,37 HT Subventions : 6436,38 + 5516,90 HT	24 200,00 €	22 000,00 €	2 200,00 €
Acquisition tracteur multifonctions immatriculé	DÉPARTEMENT : 30% soit 23415,00 HT	Autofinancement : 54635,00 HT Subventions : 23415,00 HT	96 000,00 €	87 000,00 €	9 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions à la majorité des membres présents

- APPROUVE l'engagement des différents projets cités ci-dessus

- AUTORISE M. Le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles et à déposer tout dossier de demande, notamment auprès :

- o De l'état, au titre de la DETR et de la DSIL,
- o Du Département
- o De tout autre organisme pouvant subventionner ou participer au financement de telles opérations ;

- AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte ou document afférents à ces opérations,

- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

Question diverses :

#### École Claville-Esteville

Suite à l'annonce de la fermeture de l'école de Claville-Motteville, qui accueille également les élèves de la commune d'Esteville, M. Le Maire et M. LAMBERT, adjoint aux affaires scolaires, ont rencontré les maires des deux communes. Cette réunion visait à explorer la possibilité d'accueillir les élèves des deux communes dans l'école de Cailly. Il s'agit d'une discussion préliminaire qui pourrait éventuellement conduire à la rédaction d'une convention impliquant les trois collectivités pour la rentrée 2025. L'inspection académique devra également évaluer le projet et rendre un avis sur sa faisabilité. M. LAMBERT prévoit de rencontrer à nouveau les élus des communes de Claville-Motteville et Esteville le 22 mars.

## **Yquebeuf**

La commune d'Yquebeuf a réglé les 15 000.00 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'École pour les enfants de sa commune durant l'année 2022-2023. À présent, il est nécessaire de finaliser la convention mise à jour. Une réunion est donc programmée pour entériner et signer cette convention. Une rencontre en préfecture est prévue le mardi 12 mars avec les représentants des deux communes ainsi que la conseillère aux décideurs locaux afin de discuter et d'approuver la signature de cette convention.

### **Ressources Humaines :**

- **Secrétariat de Mairie :**

À partir du 12 mars, la secrétaire de mairie travaillera en binôme avec un autre agent administratif, pour un total de 8 heures par semaine, afin de couvrir son congé maternité. Cette collaboration durera jusqu'au départ prévu de la secrétaire en juillet et pourra être modelé au besoin. La personne nouvellement recrutée, qui travaille actuellement comme secrétaire de mairie dans deux autres communes, assumera 17,5 heures de travail par semaine à compter du départ officiel de la secrétaire actuelle.

- **Agent technique**

L'agent technique, en arrêt maladie depuis le 30 novembre 2023, voit sa période d'arrêt prolongée jusqu'au 12 mai 2024. Par conséquent, son remplaçant est également prolongé jusqu'à cette date. Toutefois, il n'est pas certain que l'agent en arrêt puisse reprendre ses fonctions, étant donné qu'un dossier de maladie professionnelle est en cours de traitement. Si ce dossier est reconnu comme une maladie professionnelle, l'agent ne pourra pas reprendre son poste actuel.

Par ailleurs, l'agent en place à l'agence postale communale a décidé de ne pas renouveler son contrat à durée déterminée (CDD). Il pourrait être envisagé de réaménager le poste de travail pour accueillir l'agent nécessitant un nouvel aménagement. Un ergonome est attendu dans les locaux afin d'évaluer le poste de l'agent en arrêt et de déterminer si sa maladie peut être reconnue comme professionnelle.

- **Départ en retraite**

Le 5 avril est organisé un pot de départ pour l'agent technique quittant officiellement ses fonctions au 01 mai 2024 après avoir passé 33 ans au sein de la collectivité !

M. Le Maire se réjouit de la présence des anciens élus locaux.

### **Tour de table :**

Mme PELTIER évoque un courriel de l'association *123 Soleil* demandant une autorisation pour organiser une journée "Nettoyons la Nature". Reconnaissant l'importance de cette initiative, Mme PELTIER exprime le souhait que la collectivité soutienne cet événement. M. Le Maire

l'encourage à participer à la réunion avec l'association pour collaborer à l'élaboration de ce projet. Il propose que cette initiative implique les enfants de l'école ainsi que les parents et les résidents de la commune de manière plus étendue. M. Le Maire souligne également la possibilité de collaborer avec le conseil municipal des jeunes pour sensibiliser les enfants à cette initiative.

M. LAMBERT fait référence à sa réunion avec le nouveau Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le vice-président et M. Ludovic SUZÉ. Il annonce que la foire à tout sera maintenue le lundi de Pentecôte. À cet effet, les agents communaux, certains conseillers municipaux et des bénévoles apporteront leur soutien à l'association de l'amicale pour aider au rangement et au nettoyage le mardi suivant la foire à tout.

M. Le Maire évoque l'association *La Farandole du Cailly* et la réouverture du Centre de Loisirs. Il souligne le travail accompli par Mme ROULLAND en tant que présidente pour rouvrir le centre en 2023, une tâche fastidieuse étant donné les défis inhérents à la gestion d'un tel établissement. Une réunion a été tenue avec les maires des communes avoisinantes, notamment Saint-Germain sous Cailly, Saint-André sur Cailly, Claville-Motteville, Esteville, Yquebeuf, le Rue-Saint-Pierre, ainsi que M. Éric HERBET, président de l'inter Caux Vexin, qui a partagé son expérience de la gestion d'un centre de loisirs à Quincampoix, soulignant les difficultés rencontrées.

Une commune voisine a mentionné des frais de 20 000.00 € lors de la mise en place de leur centre de loisirs. À Cailly, l'association *La Farandole* rencontre des difficultés avec un déficit budgétaire de 4500.00 euros, attribué en partie à des erreurs de gestion tant de la part du directeur que des bénévoles de l'association, qui avaient placé toute leur confiance dans le choix du directeur.

La proposition est maintenant d'envisager l'avenir. M. Le Maire a présenté en commission association le projet de soutenir l'association pour l'année 2023 et de régler ce déficit. La commission est d'accord pour régler cette dette à condition que dès 2024, toutes les communes impliquées soient prêtes à travailler ensemble et à allouer des subventions. M. Le Maire précise avoir sollicité les municipalités de la Rue Saint Pierre et de Saint-André sur Cailly, lesquelles représentent deux communes dont les enfants fréquentaient le centre de loisirs au cours de l'année 2023, et les invite à contribuer au règlement du solde de ce déficit. Aucun engagement n'a été pris pour le moment par les municipalités en question mais les maires attendent également des précisions sur la gestion financière du centre pour l'année 2023. Une réunion est prévue le 13.03.2024 pour poursuivre les discussions sur ce sujet. S'il y avait continuité du projet, deux référents par commune seraient désignés afin qu'un contrôle soit renforcé. M. Le Maire précise qu'un centre de loisirs offre de nombreux avantages et intérêts pour les administrés d'une commune tout en ayant à l'avenir une meilleure maîtrise budgétaire.

Fin de séance 21h30

Julien CORDIER		Secrétaire de séance : Karine CARPENTIER	
Nadia PELTIER	Ludovic SUZÉ	Sylvain LAMBERT	Thierry ARCHERAY
Bénédicte AUBOIN	Antoine BENARD	Ghislaine CARPENTIER	Karine CARPENTIER
Christophe CORDIER	Giovanni LEFORT	Marie LETELLIER	Élodie ROULLAND